



---

# *Avis révisé d'audience publique*

---

Le 26 octobre 2011

Réf. 2011-H-06  
Révision 3

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) **annonce une nouvelle date d'échéance** pour le dépôt des mémoires du public pour le 2<sup>e</sup> jour de l'audience publique au sujet de la demande de la Société d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (ENNB) concernant le renouvellement du permis d'exploitation délivré pour sa centrale nucléaire de Point Lepreau située sur la péninsule Lepreau (Nouveau-Brunswick). ENNB a demandé un permis de cinq ans ainsi que l'autorisation de charger le combustible dans le réacteur, conformément à son permis actuel.

Le 1<sup>er</sup> jour d'audience a eu lieu le 6 octobre 2011 à Ottawa (Ontario). **L'échéance pour le public pour déposer un mémoire pour le 2<sup>e</sup> jour de l'audience est maintenant le 14 novembre, au lieu du 7 novembre 2011.**

Le permis actuel autorise ENNB à exploiter la centrale nucléaire de Point Lepreau et l'installation de gestion des déchets radioactifs solides de Point Lepreau, à posséder et à manipuler certaines substances nucléaires et à exécuter d'autres activités décrites dans le permis.

2<sup>e</sup> jour d'audience : Le 1<sup>er</sup> décembre et le 2 décembre 2011  
Lieu : Delta Brunswick, 39, rue King, à Saint John (Nouveau-Brunswick)  
Heure : Tel qu'indiqué dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date d'audience

L'audience publique sera diffusée en direct sur Internet à partir du site Web de la CCSN et archivée pendant 90 jours.

Le public est invité à faire part de ses commentaires sur la demande d'ENNB en déposant une demande d'intervention au Secrétariat de la Commission d'ici **le 14 novembre 2011** directement en ligne (<http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention/index.cfm>) ou aux coordonnées ci-dessous. Conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la demande doit comprendre les renseignements suivants :

- un mémoire élaborant les commentaires qui seront présentés à la Commission;
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant.

Les renseignements personnels, comme l'adresse et les numéros de téléphone, sont essentiels pour lier le mémoire à son auteur. Veuillez soumettre vos renseignements personnels sur une page distincte si vous souhaitez assurer leur confidentialité. Veuillez noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public, sur demande auprès du Secrétariat.

Le mémoire d'ENNB ainsi que les recommandations du personnel de la CCSN présentés lors du 1<sup>er</sup> jour d'audience, ainsi que des renseignements supplémentaires déposés pour le jour 2 de l'audience, sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat aux coordonnées ci-dessous. L'ordre du jour, les transcriptions d'audiences et les renseignements sur le processus d'audience publique figurent sur le site Web de la CCSN à [www.suretenucleaire.gc.ca](http://www.suretenucleaire.gc.ca).

Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P. 1046

Télec. : 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : [interventions@cnscccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnscccsn.gc.ca)